

Des enjeux à clarifier avant les prochaines élections du Parlement européen le 7 juin 2009

Lettre ouverte à mon Député, en 10 questions

par Jacques Brouillet*

Madame, Monsieur le Député,

Pardonnez-moi de ne pas vous appeler par votre nom, mais, en fait, je ne vous connais pas !

Pourtant, j'ai voté pour vous aux dernières élections... et m'apprête à le faire aux prochaines d'ici peu !!!

Mais, je ne m'explique toujours pas pourquoi je n'ai jamais eu aucun lien avec vous, alors que je reçois régulièrement des lettres de Marionnaud, y compris pour me souhaiter mon anniversaire... ?

J'ai, par contre, toujours eu de grandes difficultés pour joindre l'un quelconque d'entre vous, depuis la création de l'Institut Européen des Juristes en Droit Social (I.E.S.) en 1989, pour organiser des colloques avec votre participation : chaque fois je n'ai pu joindre qu'une "assistante" sans jamais être gratifié d'un rappel téléphonique⁽¹⁾...

C'est pourquoi, à l'approche du scrutin pour le renouvellement du Parlement européen (P.E.) et de la Commission, je me permets de m'adresser à vous, tant il m'apparaît important de sensibiliser davantage les citoyens à l'enjeu de ces élections. Il est impératif, en effet, et en premier lieu, d'éviter les taux d'absentions désastreux des précédents scrutins⁽²⁾. Et, je n'ose pas insister, en comparaison, sur l'absentéisme des parlementaires européens, tel qu'évoqué par L'Express du 5 au 11 mars 2009. Pour cela, il est indispensable que les médias (tel celui qui m'accueille aujourd'hui) mais aussi et surtout la presse nationale, la télévision, et vous-mêmes, jouent un rôle beaucoup plus pédagogique : Il est assez consternant de constater, qu'à moins de 3 mois du scrutin, la presse ne relate, pratiquement, que les guerres intestines au sein des partis pour désigner leurs candidats, ou la "promotion" de Rachida Dati (dont chacun a pu mesurer l'engagement, spontané et sincère en faveur de l'Union européenne), ou encore le lynchage récent de M. Barroso... !

Ou

Chacun n'a pu qu'être consterné par l'indigence

des débats, notamment lors du référendum sur le Traité de Lisbonne, totalement pollués par des divisions politiques stériles entre partis, ou de fausses menaces (le projet de directive Bolkestein pourtant hors sujet pour ce scrutin !) alors que l'enjeu majeur était de convaincre que l'U.E. a déjà apporté beaucoup aux Français (et non seulement aux Irlandais ou Polonais), mais, surtout, est indispensable pour préserver le progrès économique et social de l'Europe, dans un système économico-politique désormais mondialisé.

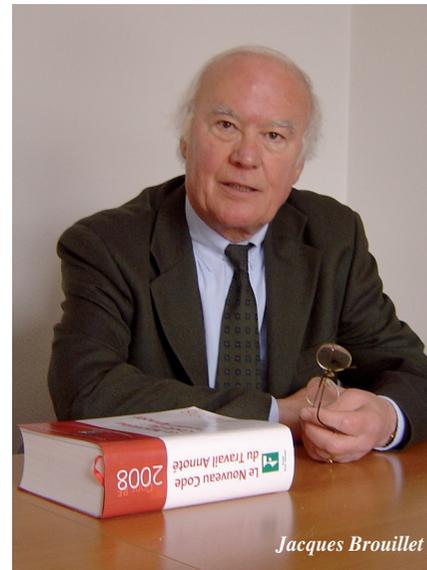
Je vous remercie, en conséquence, de bien vouloir m'apporter votre réponse à quelques questions que je me pose (avec parfois même un début de réponses) mais pour lesquelles, j'aimerais votre avis :

1. Qu'entendez-vous faire pour que les citoyens aient conscience que l'U.E. ne concerne pas seulement les "marchands", mais leur propre avenir et leurs propres conditions de vie, et celles de leurs enfants ?!

2. Pourquoi ne communiquez-vous pas davantage sur le bilan de l'U.E. et le vôtre ? Comment expliquer qu'on vous voit aussi peu sur les plateaux de la TV ou vous lise si rarement dans les journaux ?

Certes diverses institutions européennes multiplient (à grand frais) les publications (et dans toutes les langues...). mais leur accès est trop souvent "réserve" à quelques spécialistes, et les multiples sites institutionnels supposent une "volonté" d'aller puiser l'information qui a du mal à trouver une place parmi l'afflux des "nouvelles peopies" dont nous abreuvons nos divers médias.

3. Que pensez-vous dire ou faire, pour rétablir la confiance (la crédibilité ?) à l'égard de ceux qui prétendent nous gouverner... ou nous représenter, alors même qu'on peut avoir le sentiment (très souvent amplifié) que les décisions sont prises à un autre niveau, sans véritable "contrôle démocratique". Ne conviendrait-il pas, au contraire,



Jacques Brouillet

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

de "marteler" qu'aucune décision n'est prise par "Bruxelles", et, qu'en fait, elles doivent toutes être entérinées par nos gouvernants... ! Qui, paradoxalement n'hésitent pas à critiquer "Bruxelles" ?

Est-il sérieux, dans ces conditions de contester, comme le font certains d'entre vous, la légitimité ou l'efficacité de l'actuel Président de la Commission (investi, pourtant, par un double scrutin du Parlement européen), alors que je n'ai pas entendu beaucoup d'observations sur le caractère pour le moins incongru de la présidence du Conseil par un Europhobe (Tchèque) : entre Ubu et Kafka, j'hésite !

4. Quelle est votre position concernant le Concept de subsidiarité ? Est-ce celui de Saint Thomas d'Aquin, qui pensait que pour que l'église soit universelle, elle devait se garder de vouloir "légiférer" sur tout, et devait laisser assez d'autonomie au niveau local, à condition de

respecter les grands principes (les Dogmes = les Directives ?) ? Ou l'approche des philosophes allemands qui estiment, au contraire, que la tête doit faire tout ce qui est possible et utile de faire, laissant au local ce qui est secondaire ? Certes le Traité de Rome (1957) semblait avoir opté pour Saint Thomas en prescrivant que l'U.E. ne devait intervenir que si elle est plus efficace que le niveau national ... mais progressivement la pratique se rapproche plutôt du concept allemand ! Est-ce, selon vous, la bonne voie ? Partant du principe qu'il faut, en tout cas, privilégier les meilleures compétences, quel peut être le critère et le niveau de sélection ?

5. Quel est, selon vous, le meilleur "outil juridique" pour progresser dans la nécessaire harmonisation des réglementations (éco/socio/fiscales) ? Règlements ? Directives ? Accords collectifs ? Vous paraît-il concevable d'adopter davantage de règlements (notamment en matière sociale...) dans une Union européenne élargie à 27 et avec une définition de la majorité qualifiée très mal résolue par le Traité de Nice actuellement en vigueur. De même pour les Directives...

Quant aux Accords Collectifs Européens, pourtant privilégiés par les traités de Maastricht et Amsterdam encore faudrait-il que les deux interlocuteurs aient la même vision du dialogue social et notamment une réelle volonté de "négocier pour conclure" ; Ce qui n'est pas toujours le cas, et parfois même de la part de la CES⁽³⁾.

Peut-être, d'ailleurs, faudra-t-il prendre conscience que c'est plutôt au niveau mondial qu'il conviendrait désormais d'envisager des accords collectifs... ?⁽⁴⁾

Quant à l'organisation patronale, je métonne encore que très peu de personnes (et notamment de députés européens) ne se soient émues de son changement de sigle, passant de l'UNICE à Business Europe... Tout un symbole ! (en anglais de surcroît,) de la véritable priorité de cette organisation... Il est vrai que la question linguistique est fondamentale pour se comprendre et échanger. Mais il n'est pas sain de laisser, de facto, s'imposer une primauté, si ce n'est une exclusivité, d'une langue qui n'est pas, d'ailleurs, majoritaire dans le monde d'aujourd'hui (et encore moins celui de demain, même si elle est actuellement la langue du monde des affaires, ce qui devrait suffire à la discréditer... !!!) Quelles mesures entendez-vous préconiser pour maintenir une diversité culturelle enrichissante ? Plus que jamais l'U.E. a besoin de symboles comme se plaisent à le dire certains⁽⁵⁾ mais comment admettre l'abandon de la référence à la "culture" chrétienne de l'Europe, de l'hymne, et du drapeau européen sur le palais tchèque ? Peut-on alors, se contenter de la Méthode ouverte

de coordination (MOC) qui, il est vrai, est un moindre mal. N'est-ce pas, en effet, un moyen de continuer de discuter et envisager des mesures pratiques d'harmonisation, un peu dans la ligne pragmatique instaurée en son temps par Jacques Delors, avec les Entretiens de Val Duchesse.

Doit-on enfin, attendre, encore, que la prise en compte des questions sociales dépende essentiellement du travail remarquable et tenace de la Cour européenne de justice (CJCE) ?

Celle-ci, en effet se révèle la source et le moteur principal du Droit social européen, comme je le soulignais en 1989 (!!!) dès la création de l'E.S. Et même si certains⁽⁶⁾ estiment, à juste titre, "qu'il n'appartient pas à la CJCE de créer le Droit social européen, mais de l'interpréter", ceci n'enlève rien à son exceptionnelle capacité à s'appuyer sur les principes du Traité de Rome (limitant actuellement sa compétence à la sphère économique de la libre concurrence, se déclinant en libre circulation des biens des capitaux et des personnes) pour s'immiscer, avec de complexes circonvolutions, dans le domaine social... !

Qu'entendez-vous faire pour que le Traité prenne plus directement en compte l'objectif social de l'U.E., dès lors qu'on ne devrait plus contester (comme je le proclame depuis tant d'années, en adéquation avec la doctrine sociale de l'église) que "La finalité de l'Economie est sociale", en ce sens quelle n'est "qu'un moyen dont le but est le progrès social" !⁽⁷⁾

Ce qui permettrait à la CJCE d'agir plus directement en la matière ?

Peut-on espérer, notamment avec vos interventions, qu'on puisse élaborer des règles concrètes visant à supprimer (réduire ?) le dumping social-fiscal, l'un et l'autre étant étroitement liés : sans pour autant tomber dans un protectionnisme mortifère !

Pensez-vous concevable, comme moi, qu'on puisse instaurer un Salaire minimum européen qui resterait, dans un premier temps, un salaire fixé par chaque Etat, mais en fonction de critères communs tels qu'un % par rapport au salaire moyen national ou au PIB ? Ou qu'il soit opportun d'édicter des règles communes pour une meilleure Répartition de la richesse produite (Valeur ajoutée)⁽⁸⁾, sans pour autant négliger deux aspects complexes : d'une part la définition de ce qu'il reste à partager de cette Valeur ajoutée (tenant compte des charges patronales et/ou salariales déjà réglées, de la situation des non-salariés, eux aussi producteurs de richesses, de la redistribution par l'Etat de prestations sociales) et le fait que, selon moi, il faudra enfin comprendre que "le salaire au temps passé, est dépassé" c'est-à-dire qu'on ne saurait se résoudre à rémunérer le travail selon le seul critère du temps qui lui est consacré !

Force est d'admettre que le travailleur (salarie ou non) a droit, aussi, à une part de la valeur ajoutée

créée, individuellement ou collectivement reste à définir l'évaluation et la répartition de cette Valeur ajoutée !!! En tout cas, il convient de revoir l'appréciation de la Valeur du travail qui ne peut se réduire à un taux horaire !⁽⁹⁾ Mais il ne faut pas oublier qu'on ne pourra espérer l'adhésion des citoyens à l'Europe, que si ceux-ci croient pouvoir bénéficier d'une répartition plus équitable de ce qu'ils appellent les "profits". Ce qui revient à les convaincre que l'U.E. leur apporte la meilleure garantie en la matière... !

6. Si le capitalisme et le libéralisme sont, sans doute, les mieux à même de créer de la valeur ajoutée, n'est-ce pas pour mieux la répartir ? Au lieu de se contenter de distribuer davantage de profits aux (seuls) actionnaires ? Il ne s'agit pas, à mon sens, d'une dérive naturelle (en quelque sorte consubstantielle du système) mais de savoir si l'on peut changer la mentalité de quelques-uns qui n'ont qu'une vision à court terme et égocentrique de leur rôle jusqu'à ce qu'ils soient eux-mêmes pris par la tourmente !

En un mot, pensez-vous possible de poursuivre la construction de l'Europe, si celle-ci ne doit rester qu'un grand marché ? (qu'on pourrait, tout aussi bien obtenir avec des accords commerciaux multilatéraux).

L'Union européenne ne doit-elle pas nécessairement devenir plus sociale, c'est-à-dire s'adresser plus directement aux citoyens si elle veut devenir une véritable "puissance" économique et politique ?

Quelles sont vos propositions en ce sens ? Votre dessein au sujet de l'Europe est-il de vous contenter d'achever la construction d'un marché intégré de un demi milliard d'habitants, ou voulez-vous une Europe de plus de 500 millions d'habitants davantage intégrés dans une entité capable d'organiser des politiques communes (éco, sociales, fiscales, défense, éducation, affaires étrangères, judiciaires, etc.) qui poussent à la convergence de niveaux de vie et de cultures, c'est-à-dire d'un modèle sociétal.

7. Comment expliquer l'extrême complexité du recours au Fonds social européen (F.S.E.) et la scandaleuse léthargie du Fonds structurel, dont il apparaît qu'on utilise à peine 3% des ressources et qu'on envisage parallèlement d'augmenter ses réserves et qu'on se livre à une véritable compétition entre plans de relance purement nationaux !!!

8. En bref ! Comment relancer le processus de Lisbonne, qui affichait pourtant une meilleure conciliation entre l'Economie et Social ? Pourquoi ne pas solliciter (ou du moins davantage écouter) l'avis des juristes en Droit social, qui ont choisi cette spécialité (moins rémunératrice que le Droit des affaires) avec cette ambition de

changer les relations sociales qui sont, en fait, le fondement d'une société stable !!!⁽¹⁰⁾

9. Quel type de Régulations internationales (UE/USA ? UE/OMC, UE/FMI, OIT, OCDE ? etc.). Pensez-vous nécessaire d'instaurer ?

L'Union européenne, qui n'est d'ailleurs pas encore une entité et une force politique, ne pourra manifester pas s'en sortir seule dans l'organisation mondiale : ce qui est à la fois une raison supplémentaire de lui donner des bases solides, et d'autre part une visibilité politique plus marquée !

En tout cas, même réduite à son aspect économique et financier, il n'est que trop évident que tout système économique non régulé, ne peut conduire qu'à la faillite (J. Peyrlevade) ou même à son auto-destruction (K. Marx), la crise actuelle en étant une triste illustration !

Est-il concevable, selon vous, d'avoir un régulateur européen (au lieu de 27). Ceci supposerait du moins un plus grand volontarisme des "politiques", tels que vous, alors que ceux-ci semblent encore trop marqués par leur engagement "national".

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait, d'ailleurs, que ce régulateur devienne mondial ?

10. Enfin ! Quels engagements comptez-vous prendre, lors de la présentation de votre candidature, parmi les sujets évoqués ci-dessus (ou d'autres) pour que le citoyen comprenne que ces élections le concernent personnellement, dans la mesure où l'avenir de l'U.E. (et quelle U.E. ?) en dépend de manière particulièrement cruciale à ce moment de sa laborieuse construction ?

Et quels engagements entendez-vous demander aux candidats à la Présidence de la future Commission et de ses membres ?

En conclusion : Comment comptez-vous faire ressurgir "l'Intérêt commun européen"⁽¹¹⁾ au sein d'une Société civile particulièrement déstabilisée ?

Croyez que nous ne sommes pas tous, et seulement, des clients de Marionnaud et que nous attendons de vous des gestes positifs de l'intérêt que vous nous portez !!!

En tout cas, je vous souhaite bon courage dans cette tâche difficile et ingrate. Mais Albert Camus ne disait-il pas "Il faut imaginer Sisyphe heureux".

Dans l'espoir d'une réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, le Député, l'expression de ma considération.

Notes :

1 - Sauf en ce qui concerne Mme Françoise Grossetete.

2 - Les taux de participation sont passés de 63% en 1979, à 58% en 1989, 50% en 1999 et 45 pourcent en 2004 !

3 - Cf. sa récente stratégie visant à refuser la proposition patronale de révision de la Directive sur les Comités d'entreprises européens dans l'espoir d'un texte plus favorable présenté par la Commission... !!!

4 - Cf. l'émergence le 31 octobre 2006 de la Confédération syndicale internationale (CSI) et son exceptionnelle capacité de mobilisation, notamment pour des actions de boycott de certaines marques ou entreprises...

5 - Cf. E. Julien du Medef qui souligne qu'un programme tel que celui de l'Airbus est, en fait un projet n'associant que quelques Etats.

6 - Cf. M. Le Hideux.

7 - Idem M. Le Hideux.

8 - On voit d'ailleurs émerger ces derniers temps, du fait des excès constatés pendant l'actuelle crise financière notamment en ce qui concerne les rémunérations, bonus, golden parachutes de certains etc., de nombreuses propositions pour plafonner ces rémunérations et/ou réduire les écarts.

9 - Ce taux horaire étant bien souvent défini de manière archaïque, si ce n'est fondé sur des a priori qui arrangent bien ceux qui les défendent (cf. l'idée selon laquelle les salaires sont nécessairement faibles dans la restauration ou le tourisme, de même concernant la "valeur" du travail manuel... !)

10 - Cf. Avosial syndicat des avocats en droit social et/ou l'UAE - Union des avocats européens.

11 - Cf. Philippe Herzog, président de Confrontations.

* Jacques Brouillet, président d'honneur et fondateur de l'IES – Institut Européen des Juristes en Droit social, avocat au Barreau de Paris, Cabinet ACD
2009-241

Vie des cabinets d'avocats

Landwell & Associés

Marie-Amélie Deysine nommée associée

Agée de 43 ans, Marie-Amélie Deysine (DESS de gestion fiscale) vient d'être nommée associée au sein du cabinet Landwell.

Avocate spécialiste des questions relatives aux connexions entre fiscalité et comptabilité, elle a rejoint Landwell en 1989 et a activement participé à la création du département technique en 1996.

LANDWELL & ASSOCIÉS

Co-auteur fiscal sur l'ensemble des publications comptables des Editions Francis Lefebvre et plus particulièrement du *Mémento Comptable*, elle travaille en étroite collaboration avec le département Consultations et Publications de PricewaterhouseCoopers.

Elle apporte son expertise pluridisciplinaire aux avocats de Landwell et intervient en tant qu'experte lors de nombreux colloques

comme "*L'actualité fiscale : nouvelles lois de finances*", où les journées "*Panorama des redressements fiscaux*" et "*Arrêté des comptes et résultat fiscal*" organisées par Landwell &

PricewaterhouseCoopers en partenariat avec les Echos Conférences qui rassemblent chaque année plus de 1 000 participants.

2009-242

REPERES

A propos de Landwell

Avec près de 500 avocats en France présents à Paris et dans 9 grandes métropoles régionales, et ses correspondants dans plus de 150 pays dans le monde, Landwell & Associés (www.landwell.fr) est l'un des tout premiers cabinets d'avocats d'affaires international. Landwell & Associés est le cabinet d'avocats d'affaires membre du réseau PricewaterhouseCoopers. Ses avocats défendent les intérêts de leurs clients et les

accompagnent dans la réussite de leurs opérations, sur leurs aspects fiscaux, juridiques et sociaux, en France et à l'international. Sa capacité d'intervention globale, en conseil et en contentieux, fondée sur des expertises fiscales et juridiques reconnues et sur une offre de services développée à partir des enjeux stratégiques et opérationnels de ses clients, couvre les principaux domaines du droit des affaires et s'associe, en fonction

des exigences d'un dossier, au savoir-faire des autres métiers du réseau PricewaterhouseCoopers : auditeurs, experts comptables et financiers et spécialistes des risques. L'expertise des avocats du Cabinet Landwell & Associés s'appuie également sur la maîtrise des environnements juridique et réglementaire des principaux secteurs d'activités économiques de leurs clients.